



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2022

Délibération n° 22C/06/09

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
8 septembre 2022		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 54
23 septembre 2022	En exercice : 77	Pouvoirs : 5 Votants : 59

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Initiative Oise Ouest pour l'organisation d'une manifestation de l'entrepreneuriat de l'Oise

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, MMES DOLLEZ Colette, DOUA Madeline (suppléante de M. PAUCELLIER Hervé), MM DUBOUIL Bernard, DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELLOT Bertrand), DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE François, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, M. WAFFELAERT Eric.

Soit conseillers, 54 formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés : M AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe) et MME DELAMARRE Béatrice.

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, DENEUFBOURG Xavier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GIGNON Christophe, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, M. WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Légantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) à M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME BOURGOIN Martine et M. PETIT Jean-Luc

Les 3 plateformes initiatives de l'Oise organisent ensemble le 22 septembre 2022 une grande soirée dédiée aux entrepreneurs du département. Cette soirée est placée sous le signe des rencontres, du réseau et des interactions entre entrepreneurs et partenaires.

L'association Oise Ouest, à laquelle adhère la communauté de communes participe donc à l'organisation de cette manifestation et nous sollicite pour l'obtention d'une subvention pour le financement de celle-ci.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en matière de développement économique ;
Vu la demande de financement adressée par l'association initiative Oise Ouest pour l'organisation d'une soirée de l'entrepreneuriat en partenariat avec les autres associations initiatives du département de l'Oise le 22 septembre 2022 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE


- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de 1 500 € à l'Association Initiation Oise Ouest pour l'organisation de la soirée de l'entrepreneuriat le 22 septembre 2022 ;
- d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à cette subvention ;

AUTORISE le président ou son représentant à établir et à signer avec l'association concernée les actes fixant les modalités et conditions de versement des aides de la communauté de communes.

DIT que cette subvention sera versée sur demande écrite de l'association.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 septembre 2022